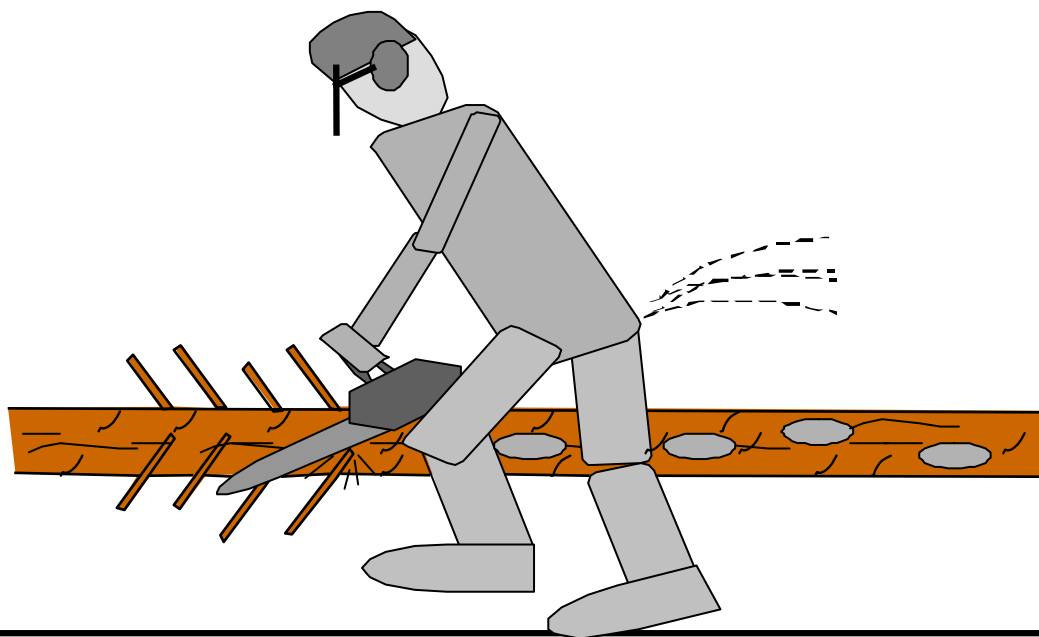


Règlement

5 6 5 HH5 ; 9



Edition Française 2014

Permanent Sponsors of the ialc :



Abattage

1.1 Généralités

Le concurrent doit, en 3 minutes et en respectant les règles de sécurité, abattre un bois en visant un piquet cible.

Seuls les représentants des médias sont autorisés à se trouver sur le site d'abattage, et ce, avec l'autorisation du Jury et sous la supervision des responsables de la sécurité. L'équipement de sécurité doit être porté dans tous les cas.

La compétition se déroule sur un site plus ou moins équivalent pour tous les concurrents. Les bois sélectionnés doivent avoir plus ou moins les mêmes caractéristiques : diamètre, hauteur, espèce. Le diamètre à hauteur de poitrine doit être compris entre 28 et 38 cm (schéma 9). Une différence de 4 cm sur le diamètre entre les bois est autorisée. Les bois dont l'inclinaison est supérieure à 2 degrés, dont la cime est excentrée ou montrant des signes de pourriture ne peuvent être choisis pour l'épreuve. Tous les bois doivent pouvoir tomber librement dans au moins une direction. Cette direction est indiquée au concurrent mais n'est pas obligatoire.

Tableau 2 Inclinaison des bois

Hauteur du bois 50 m, déviation de la souche = 1.50 m	Hauteur 40 m, déviation de la souche = 1. 20 m
Hauteur du bois 30 m, déviation de la souche = 1.90 m	Hauteur 20 m, déviation de la souche = 1. 60 m

L'épreuve d'abattage se déroule généralement en forêt et dans un peuplement naturel.

Lorsque la discipline d'abattage se déroule sur une place aménagée, les mats utilisés doivent être de la même essence, avoir approximativement le même diamètre et la même hauteur. La zone de risque correspond dans ce cas de figure à une fois et demi la hauteur du mât (hauteur minimale 16 m, diamètre à hauteur de poitrine environ 28 à 38 cm). La hauteur de travail doit être marquée en dessus du système de fixation du mât.

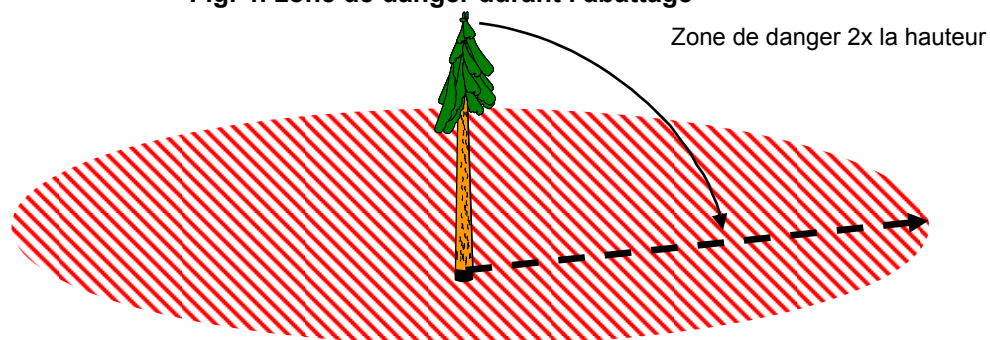
Si un site autre doit être choisi, les bois servant à reproduire la forêt porteront une cime et seront fixés par un dispositif adéquat.

Le public doit respecter une zone de sécurité correspondant à deux fois la hauteur totale des bois et dans un rayon de 360 ° (schéma 4).

Si malgré de mauvaises conditions météo, le Jury décide de poursuivre l'épreuve; il ne sera pas possible de déposer une réclamation suite à ces conditions.

L'ialc informera six mois avant la compétition l'ensemble des délégations du site sur lequel aura lieu l'abattage ainsi que les diamètres des bois.

Fig. 4: zone de danger durant l'abattage



Des numéros seront peints sur les bois pour indiquer quels bois ils ont à abattre. Tous les bois seront numérotés avant le tirage au sort (y compris les bois de remplacement). Les concurrents doivent respecter l'ordre du tirage au sort. Il est autorisé de partager le site d'abattage en différents chantiers afin de permettre à un plus grand nombre de concurrents de passer en même temps. Les bois seront inspectés après le tirage au sort. Les concurrents disposent de 30min. pour inspecter leur bois et pour accepter ou refuser celui-ci. Dans ce cas, ils doivent argumenter leur requête par des éléments contenus dans ce règlement. Les contestations introduites en dehors de ce délai ne peuvent porter que sur des éléments non-visibles lors de l'inspection comme la pourriture par exemple (schéma 19).

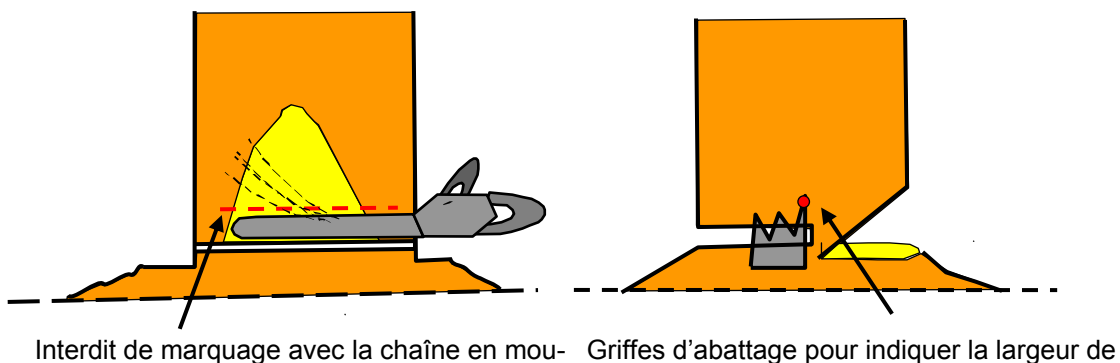
Les seules personnes autorisées à se trouver sur le site d'abattage sont : les Juges, les interprètes, l'équipe d'organisation, le Jury, les observateurs internationaux, les membres de l'exécutif de l'ialc et le concurrent qui travaille.

Dans le cas où un concurrent est autorisé à recommencer son abattage après avoir déposé une réclamation jugée valable par le Jury (pourriture,...), il attendra la fin de la compétition pour se produire à nouveau. Le bois de remplacement qui lui sera attribué portera le numéro le plus bas. Dans ce cas, il est possible de diviser le site en différents chantiers.

Le pays organisateur fournit le personnel et le matériel suffisant pour pouvoir gérer une situation d'urgence.(machine coincée dans le bois, bois pendu,...)

Tout équipement de marquage ou aide extérieure (mètres, gants avec repères, repères extérieurs, etc) sont interdits, de même que les repères non-standards sur les machines et les guides. Par exemple, il est interdit de marquer la profondeur de l'entaille par un trait de scie ou de marquer la largeur de la charnière en piquant la griffe dans le bois.

Figure 5 Repères interdits



Les outils autorisés sont :

la tronçonneuse, le merlin, la hache, le levier d'abattage, le fil aplomb, la girouette (pas d'instruments de mesure).

Toutes les mesures sont inscrites sur la souche.

1.2 Préparation du site et des bois

Procédure à suivre:

- Si nécessaire division du site en différents chantiers
- Sélection et numérotation des bois
- Détermination de la direction de chute (chute libre)
- Sélection et numérotation des bois de remplacement
- Marquage à la peinture de la hauteur maximale du trait d'abattage
- Abattage et débardage des bois non sélectionnés
- Restriction de l'accès au site de compétition (balise)
- Mise en place d'une zone pour les spectateurs
- Mise en place d'une zone d'attente pour les concurrents (tonnelles)
- Mise en place d'une zone pour les premiers secours
- Mise en place d'une zone pour le bureau de cotation
- Mise en place d'une zone d'attente pour les délégations (chapiteau)
- Mise en place de commodités (spectateurs et concurrents)

1.3 Préparation de l'abattage

- Indication de la direction d'abattage
- Détermination par le concurrent de la direction précise et placement des jalons et du piquet-cible pour confirmer cette direction (schéma 6)
- Débardage des bois abattus précédemment dans la zone de chute
- Indication des zones de départ
- Marquage des zones de retrait à gauche et à droite du bois (schémas 6-8)
- Placement des outils derrière la ligne de départ (schéma 6)

1.4 Début et fin de l'épreuve

L'épreuve commence lorsque le Juge donne le signal de départ et se termine lorsque le bois touche le sol

1.5 Evaluation de l'épreuve

- faux départ
- temps d'abattage
- déviation du bois par rapport à la cible
- profondeur et angle de l'entaille
- largeur de l'entaille
- épaulement (différence entre le fond de l'entaille et le trait d'abattage)
- dégât au pied du bois (déchirures)
- hauteur du trait d'abattage
- respect des règles de sécurité

1.6 Etapes de l'épreuve "abattage"

Le concurrent, l'interprète, le chef d'équipe entrent dans le site de compétition à l'appel des Juges. Le concurrent apporte son outillage avec un ou des assistants.

Le Juge lui montre le bois à abattre ainsi que la direction générale d'abattage.

Les Juges répondent aux questions éventuelles du concurrent avec l'aide de l'interprète. Le concurrent dispose de trois minutes avant le départ pour examiner son bois et estimer les conditions de vent.

Le concurrent détermine la direction exacte vers laquelle il entend abattre le bois (toute direction 360°). Il place ou fait placer à une distance de 15 m un piquet-cible de 1.50 m. Ce piquet est préparé de manière à ne pas interférer dans la chute du bois. Le concurrent dispose de 2 minutes pour déterminer l'emplacement du piquet-cible. Les assistants placent à droite et à gauche à 1m du piquet-cible, deux jalons de 50 cm (schéma 6). Si un obstacle (souche, pierre) empêche de placer ces jalons à 1 m du piquet-cible, la distance exacte sera mesurée et reportée sur le protocole.

Pendant ce temps, le concurrent peut préparer le pied du bois (enlever la terre, la végétation adventice).

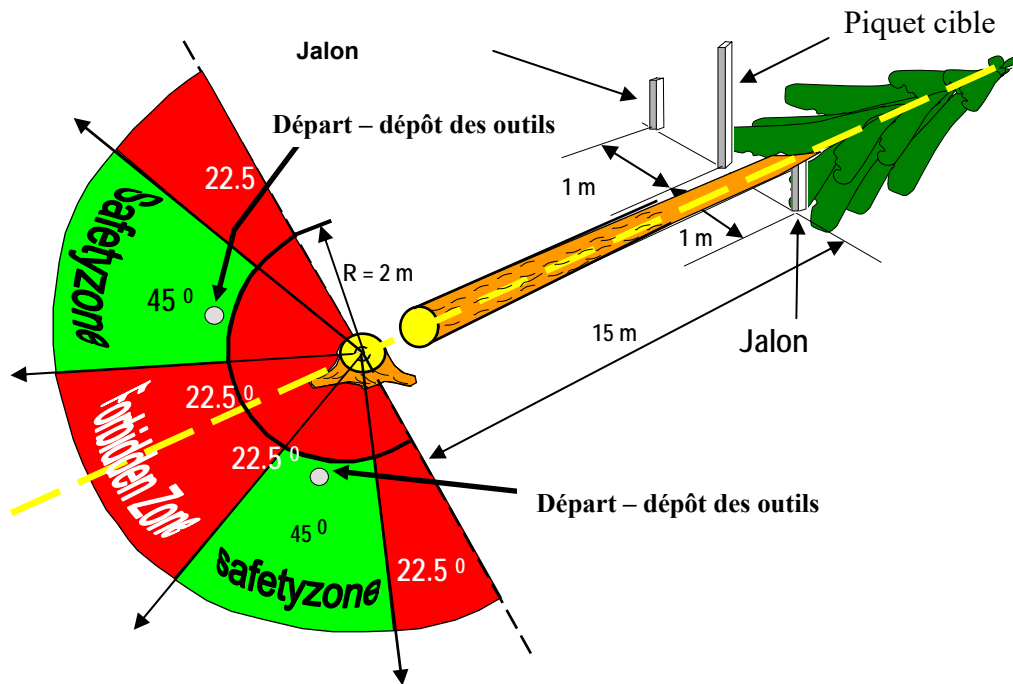
L'outillage est placé dans la zone de sécurité choisie par le concurrent et derrière la ligne de départ. Après le signal de départ, le concurrent prend son outillage selon ses besoins.

Le temps entre le signal de départ et le moment où le bois touche le sol est mesuré par deux chronomètres. En cas de faux-départ, il y a une pénalité de 20 points qui s'applique au concurrent.

Lorsque le Juge lui donne le signal, le concurrent démarre sa tronçonneuse et la place derrière la ligne de départ sur le sol (schéma 2). Il indique alors clairement au Juge qu'il est prêt. Après le signal de départ, il prend son outillage et abat le bois. Pour se qualifier, le concurrent doit réaliser l'épreuve en moins de 5 minutes.

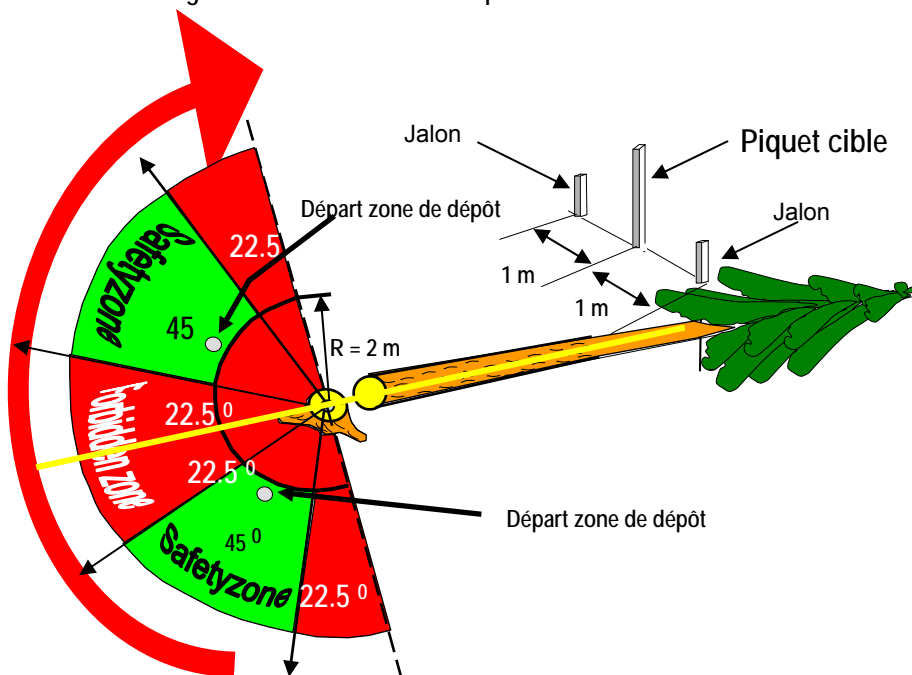
Avant que le bois ne touche le sol le concurrent doit se déplacer vers une des zones de sécurité – un secteur de 45° dont l'axe est à un angle de 45° par rapport à l'axe du bois abattu et à une distance de 2 m minimum du milieu de la souche. La zone interdite est la surface qui couvre un angle de 45° de part et d'autre de l'axe du bois au sol. Suivant le danger, le concurrent peut se retirer vers une des 2 zones de sécurité (schéma 6-8).

Schéma 6 Direction d'abattage



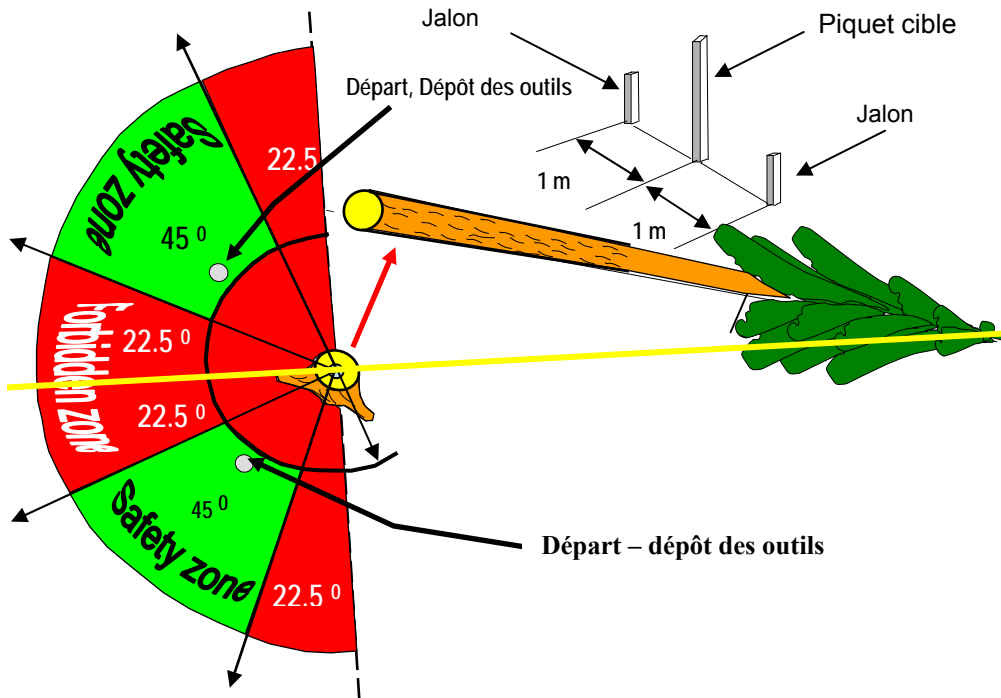
Quand le bois ne tombe pas dans la cible, alors la direction des zones de sécurité où doivent se trouver le concurrent change (Schéma 7).

Figure 7 Zone de sécurité lorsque le bois tombe en dehors de la cible



Lorsque le bois rebondit en heurtant le sol (souche, pierre,...), le compas sera placé en fonction de l'axe du bois afin de déterminer les emplacements corrects des différentes zones de sécurité.

Figure 8 Zone de securite en cas de bond du bois



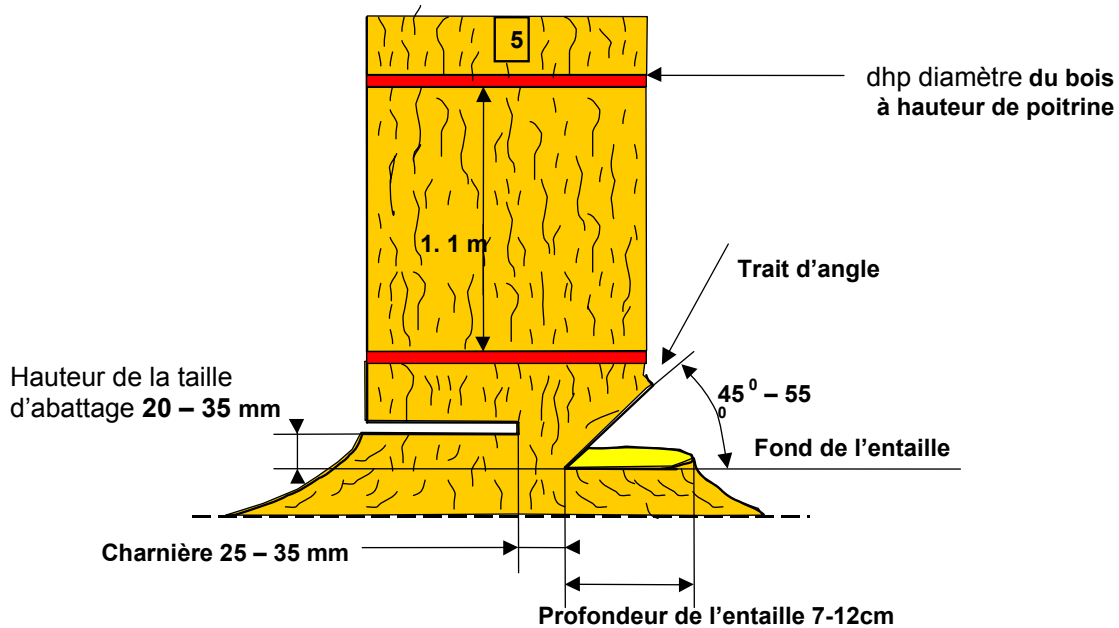
Le concurrent reste dans la zone de sécurité permettant ainsi de mesurer la distance entre lui et le pied du bois (min 2 m). Un trait de peinture matérialise cet emplacement afin de permettre au concurrent - après accord des Juges - de se déplacer.

Le concurrent et son chef d'équipe peuvent alors assister au relevé des mesures. Il leur est cependant interdit de prendre part à ces relevés ou d'interférer de quelque manière qu'il soit dans ces relevés. Le concurrent et le Chef d'Equipe sont habilité par contre à déposer une réclamation par rapport aux résultats et ceci, dans un délai maximum de 30 min. (l'heure butoir est inscrite par le Juge en bas du protocole).

1.7 Mesures et évaluation

Toutes les mesures sont marquées sur la souche

Fig. 9: Mesures et marquages



Les points sont attribués pour :

Le temps d'abattage :

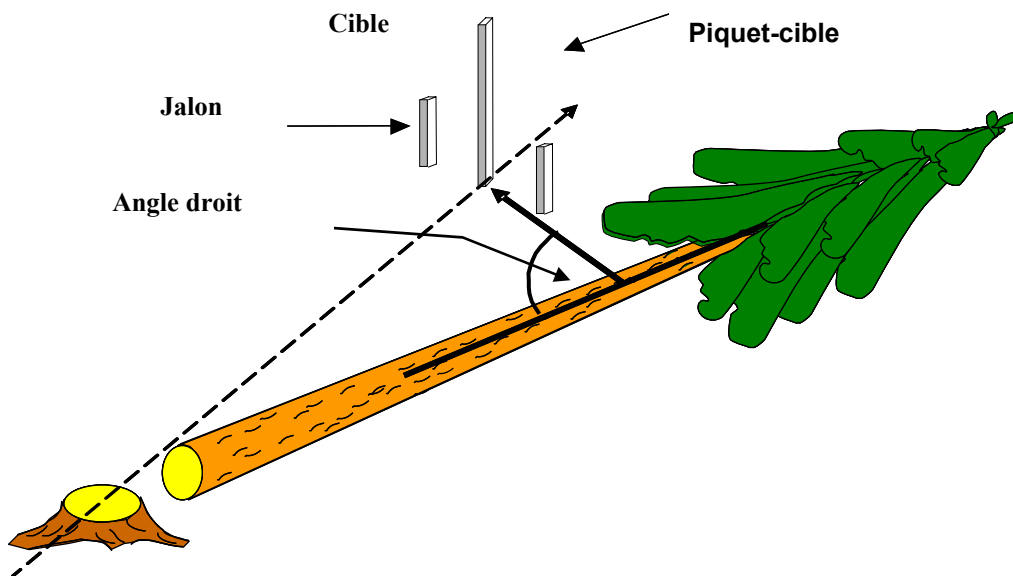
Si le temps n'excède pas trois minutes, 60 points sont attribués au concurrent. Pour les temps entre trois et quatre minutes, un point est déduit pour chaque seconde supplémentaire. Si la prestation prend plus de cinq minutes, aucun point n'est accordé pour l'entièreté de la discipline. Deux chronomètres sont utilisés pour mesurer le temps et la moyenne des deux résultats est enregistrée en quelques minutes, secondes et centièmes.

La précision de l'abattage :

La mesure de précision est prise horizontalement à partir de la cible à angles droits vers le centre de la ligne du tronc abattu (voir schéma 10).

Le résultat est arrondi au centimètre près vers l'unité supérieure ou inférieure. Pour chaque centimètre de déviation, un point est déduit du score du concurrent. Le score maximal possible est de 400 points. Pour des déviations de 400 centimètres et plus, aucun point n'est accordé (il n'y a pas de point négatif comme le stipule le tableau 3).

Schéma 10 : mesure de la distance à angles droits vers le bois abattu



La déviation est mesurée à partir du centre de la cible vers le centre de la ligne du tronc (schéma 11).

Schéma 11 : déviation de la direction d'abattage

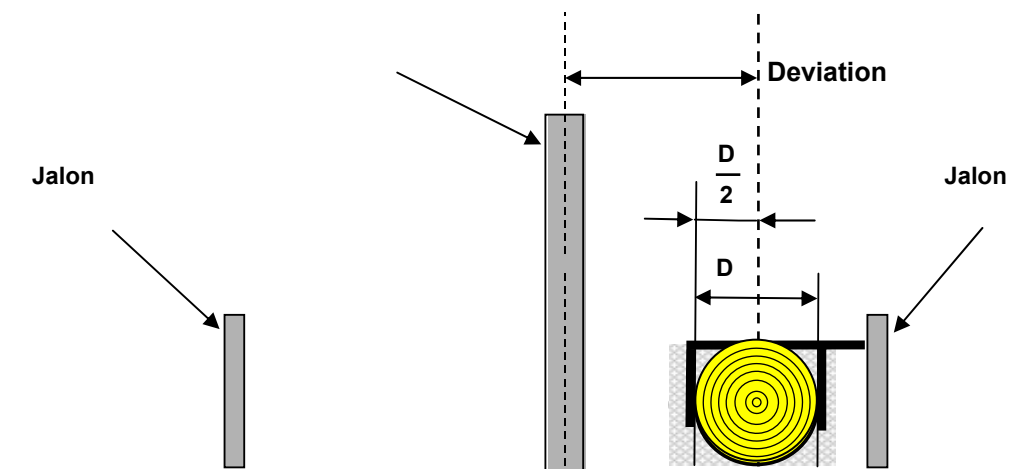


Tableau 3

Déviaton (cm)	Points	Déviaton (cm)	Points
0	400	9	391
1	399	10	390
2	398	11	389
3	397	12	388
4	396	13	387
5	395	14	386
6	394	15	385
7	393	16	384
8	392	etc.	etc.

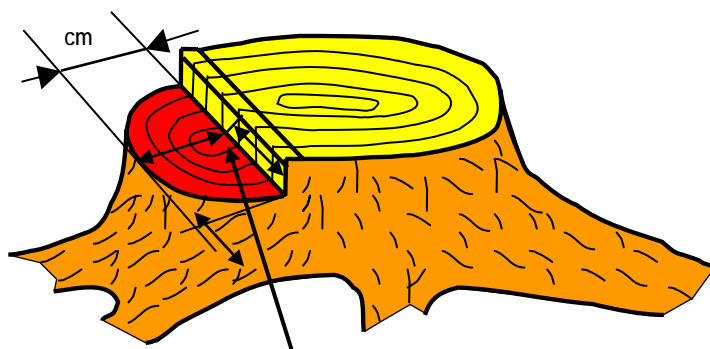
Profondeur de l'entaille :

La profondeur de l'entaille est mesurée en déduisant l'écorce en partant du milieu de l'entaille avec une précision d'un centimètre (voir schéma 12). Les mesures sont généralement arrondies au centimètre près vers l'unité supérieure ou inférieure. Les points sont attribués comme le tableau 4 l'indique.

Tableau 4

Profondeur de l'entaille (cm)	Points
< 3 ou >16	0
4	5
5	10
6	15
7 – 12	20

Schéma 12 : profondeur de l'entaille



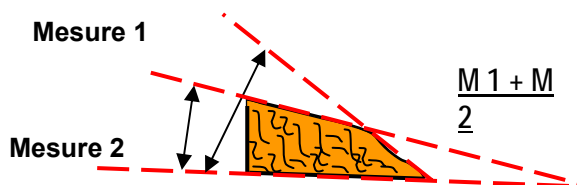
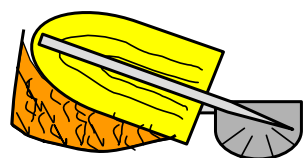
Mesure du point au centre de l'entaille

Angle de l'entaille :

L'angle du coin de bois qui a été scié est mesuré au milieu en utilisant un goniomètre avec une précision de mesure de 30 minutes angulaires (voir schéma 13).

Si l'entaille doit être ébarbée, le coin scié d'origine est utilisé pour déterminer l'angle de l'entaille. Si la surface sciée est arrondie, la moyenne des angles mesurés est calculée (voir schéma 13).

Schéma 13 : mesure de l'entaille pour les coupes arrondies et en ligne droite



Mesure pour les surfaces coupées en ligne droite

Le résultat est arrondi au degré près vers l'unité supérieure ou inférieure. Si l'angle est de 45-55°, 60 points sont attribués au concurrent. Pour les déviations, les points sont accordés comme le tableau 5 l'indique.

Tableau 5

Angle de l'entaille (°)		Points
<= 39	=> 61	0
40	60	5
41	59	10
42	58	15
43	57	25
44	56	40
45	à 55	60

Largeur de la charnière :

La largeur de la charnière est mesurée à la hauteur du trait d'abattage avec une précision de 0,1 mm (voir schéma 12). Le résultat est arrondi au mm près vers l'unité supérieure ou inférieure. La mesure est prise horizontalement au point le plus large et le plus étroit de la charnière. Les deux mesures sont enregistrées dans le protocole. Les points sont attribués au concurrent selon l'interprétation qui accorde le moins de points. Le score maximal possible est de 60 points pour une largeur de 25-35 mm (voir tableau 6).

Schéma 14 : largeur de la charnière

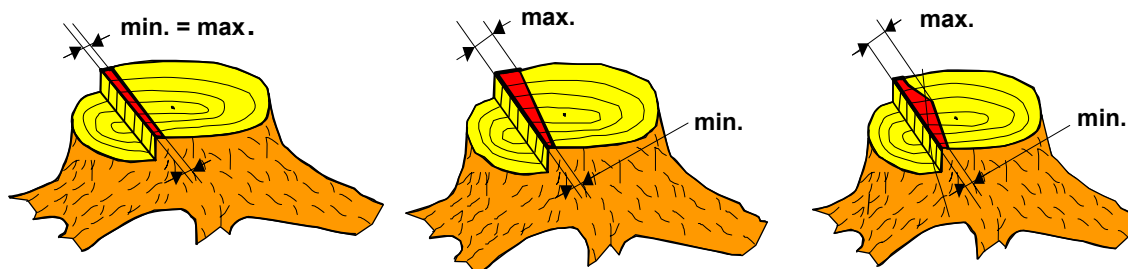


Tableau 6

Largeur de la charnière en mm		Points
<= 10	oder => 50	0
11	49	4
12	48	8
13	47	12
14	46	16
15	45	20
16	44	24
17	43	28
18	42	32
19	41	36
20	40	40
21	39	44
22	38	48
23	37	52
24	36	56
25-35		60

Épaulement :

L'épaulement (la différence entre le trait d'abattage et la coupe inférieure horizontale de l'entaille) est mesuré avec une précision d'1 mm (voir schémas 15/16). Le résultat est arrondi au mm près vers l'unité supérieure ou inférieure. La mesure est prise verticalement au point le plus élevé et le plus bas du trait d'abattage. Les deux mesures sont enregistrées dans le protocole. Dans le cas où le trait d'abattage est plus bas que le fond de l'entaille, la valeur la plus basse est de zéro (voir schéma 15). Les points sont attribués au concurrent selon l'interprétation qui accorde le moins de points. Le score maximal est de 60 points pour un épaulement entre 20 et 35 mm comme le montre le tableau 7.

Schéma 15 : Hauteur de la taille d'abattage (minimum = 0 mm)

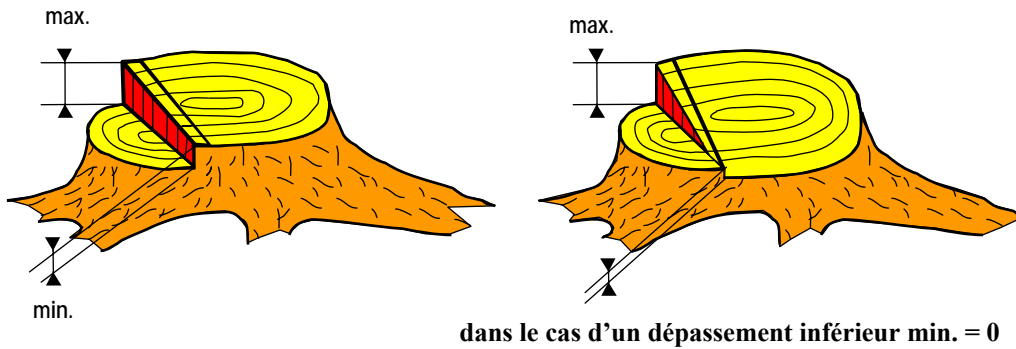
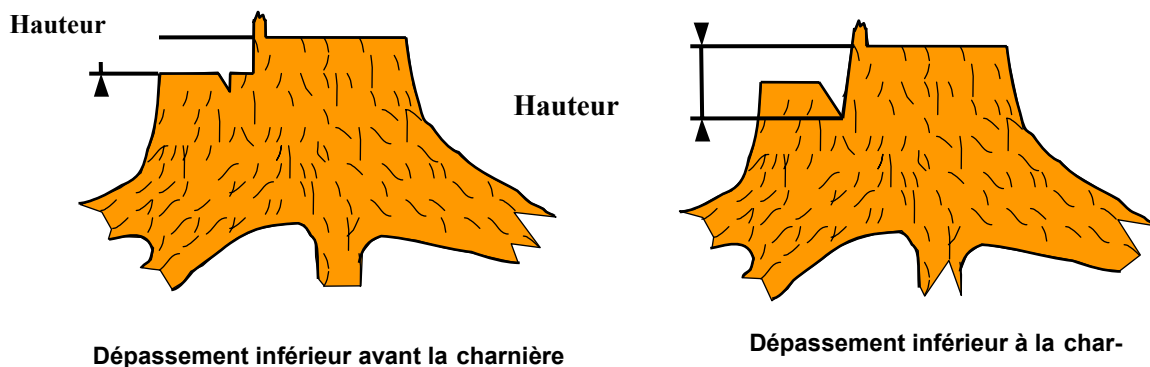


Tableau 7

Hauteur de taille en mm		Points
< = 8	oder > = 47	0
9	46	5
10	45	10
11	44	15
12	43	20
13	42	25
14	41	30
15	40	35
16	39	40
17	38	45
18	37	50
19	36	55
20 - 35		60

Si, lorsque le coin abattu est scié, le trait d'abattage est plus bas que le fond de l'entaille, la hauteur du trait d'abattage est mesurée comme le schéma 16 le montre.

Schéma 16 : mesure de la hauteur dans le cas où le trait d'abattage est plus bas que



Des points de pénalité sont attribués dans les cas suivants :

Déchirure dans le pied du bois :

Toute déchirure dans le pied du bois est jugée visuellement (voir schéma 17). L'écorce doit être enlevée du tronc avant de mesurer. La longueur la plus grande d'un pied déchiré résultant d'une méthode d'abattage incorrecte est mesurée avec une précision d'1 cm.

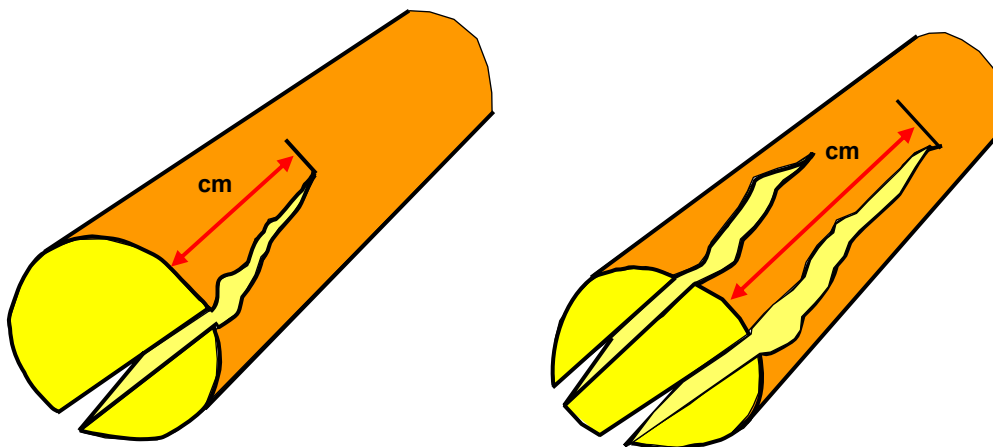
S'il y a plus d'une déchirure, seule la plus longue est prise en compte (voir schéma 17).

Les points de pénalité sont déduits selon le tableau 8.

Tableau 8

Longueur (cm)	Points de pénalité	Longueur (cm)	Points de pénalité
<= 5	0	14-15	14
6-7	10	16-17	15
8-9	11	18-19	16
10-11	12	20-21	17
12-13	13	etc.	etc.

Schéma 17 : longueur des déchirures lorsqu'il y en a plus d'une



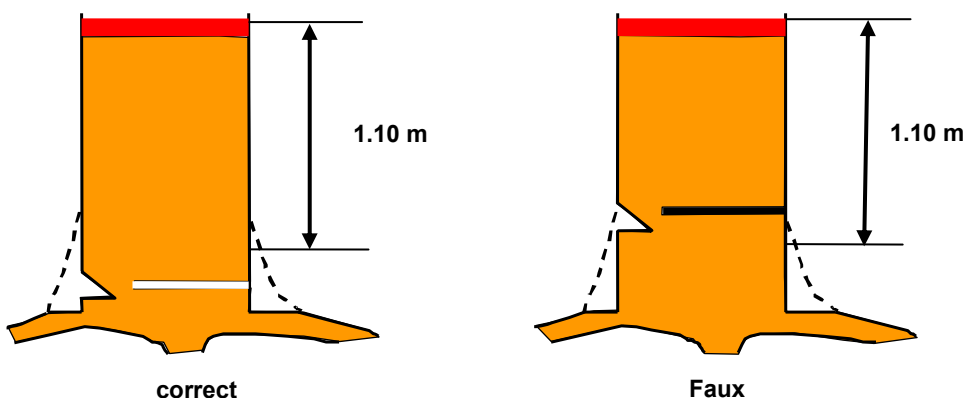
Longueur d'une déchirure - 1 déchirure

Longueur d'une déchirure - plusieurs déchirures (seulement la plus longue)

Chicot trop haut :

La distance entre le trait supérieur de couleur (voir schéma 18) et le bord supérieur du trait d'abattage ne peut excéder 1,1 m. La distance est mesurée au cm près. Les fractions d'un centimètre sont arrondies vers l'unité supérieure ou inférieure. La pénalité pour un chicot trop haut est de 100 points.

Schéma 18 : hauteur du chicot < 1,10



Retrait incorrect du bois :

Une pénalité de 20 points est attribuée dans les cas suivants : retrait incorrect du bois ou retrait trop tardif, par exemple ne pas se déplacer vers une des deux zones de sécurité (voir schémas 6-8) ou ne pas réussir à le faire avant que le bois ne heurte le sol.

Utilisation de marquages non autorisés :

Il est interdit d'utiliser toute forme d'aide pour mesurer et marquer. Une pénalité de 50 points est déduite.

Violations aux règles de sécurité de travail :

Toute violation est enregistrée et des points de pénalité sont attribués comme il est stipulé au table 1.

Faux-départ :

20 points de pénalité sont attribués si un concurrent commence trop tôt.

Situation d'urgence :

Si le concurrent provoque une situation d'urgence pendant l'abattage (le guide de la chaîne se coince dans le trait d'abattage ou le bois est pendu etc) et si le concurrent n'est pas capable de maîtriser la situation dans les cinq minutes, le juge devra interrompre la prestation avec l'instruction "stop" et le concurrent est disqualifié de la discipline abattage.

Si le jury estime que le concurrent cause une urgence, aucun point n'est attribué au concurrent pour l'entièreté de la discipline. Si les conditions pendant les épreuves ne sont pas équitables pour tous les concurrents (changement dans la direction et de la force du vent, pourriture rouge etc...), les juges peuvent donner l'autorisation à un concurrent d'abattre un autre arbre avec l'approbation du jury.

Les plaintes concernant la pourriture rouge peuvent être formulées seulement si la technique de coupe et d'abattage en est clairement et défavorablement affectée.

En matière de pourriture rouge, selon les règles, un bois doit avoir les qualités suivantes (voir schéma 19) :

- Les 3 cm externes de la charnière doivent être sains.
- Les superficies de pourriture au sein de la charnière ne peuvent couvrir plus d'un tiers de la charnière (voir schéma 19).

Schéma 19 : bois conforme aux règles en matière de surface affectée par la pourriture rouge

